

Dossier

Finance & Bourse

Finance & Ethique



Auteur : Didier Reuter - ISBN 9791023710519

Free

BOOKINER 



Auteur : Didier Reuter

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

Finance & Bourse

Finance & Ethique

- . L'éthiquement correct
- . Une démarche alternative
- . Principaux produits financiers éthiques
 - . Les 3 P
- . Critères d'exclusion et critères positifs
- . Les critères du label européen de l'épargne solidaire
- . 4 générations de produits financiers éthiques

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

L'éthiquement correct

Le concept «d'éthique» est par essence complexe et problématique. Il comprend un ensemble de règles morales et de conduites destinées à guider le comportement professionnel et/ou personnel. Son appropriation par les principaux acteurs de la finance est de nature morale mais surtout pragmatique. En effet, dans le grand enjeu actuel des marchés financiers saturés par l'offre, l'objectif est de parvenir à drainer les gigantesques montants issus de l'épargne salariale et des fonds de pension. Or, pour séduire des populations traditionnellement réticentes à investir dans des fonds en actions et/ou obligations, les fonds éthiques semblent être une alternative heureuse. Il est également nécessaire de donner une autre image du monde la finance lorsque l'opinion publique considère, comme Warren Buffet gourou de Wall Street, que *«C'est quand la mer se retire que vous découvrez ceux qui se sont baignés sans maillot de bain et ce que nous voyons du paysage financier est une vision d'horreur»*.

Une démarche alternative

La notion d'éthique n'est pas une donnée universelle mais varie, au contraire, en fonction des cultures, des convictions, des époques et des lieux. En ce qui concerne l'éthique appliquée aux produits financiers celle-ci n'échappe pas à cette règle avec, derrière des termes comme *«Produit financier éthique»*, *«Investissement éthique»*, *«Investissement socialement responsable»*, la mouvance d'*«une grande diversité d'investisseurs, de visions du monde, de préférences culturelles, de logiques et de stratégies»* de l'avis de Paule de Prémont, théologienne, s'exprimant dans *Les enjeux éthiques des fonds éthiques*. Selon elle, *«L'offre des produits financiers éthiques est à éthique diverse et variable où chacun doit opérer, en fonction des valeurs auxquelles il adhère, des choix qui lui sont propres»*. Depuis ces dernières années, l'éthique est devenue la grande affaire du monde de la finance avec une floraison impressionnante de fonds «éthiques» associés à une offre bancaire et financière dite «solidaire» et/ou «socialement responsable», dont le but est de réconcilier l'univers de la finance avec ceux de l'éthique, de la solidarité et du développement durable.

PRINCIPAUX PRODUITS FINANCIERS ETHIQUES

- . **Investissement éthique et solidaire** : Investissement direct de particuliers ou d'institutionnels dans le capital d'organisations alternatives à finalité sociale (coopératives, ONG, fondations,...). Il peut prendre des formes diverses : parts de coopérateur, prises de participation dans des sociétés à finalité sociale...
- . **Investissement Socialement Responsable (ISR)** : Investissement réalisé non pas sur la base de critères exclusivement financiers mais tenant compte également des préoccupations sociales, éthiques et environnementales.
- . **Prêt solidaire** : Formule de micro-crédit destinée aux personnes en situation de précarité qui souhaitent démarrer une activité économique à titre d'indépendant, mais qui n'ont pas accès au crédit bancaire ou qui ont des difficultés à rassembler le capital de départ en raison de leur situation financière.
- . **Produit financier avec partage solidaire** : Produit financier qui soutient des associations humanitaires, des projets à plus-values sociales, environnementales ou culturelles, grâce à la redistribution d'une partie des bénéfices réalisés sur le produit.
- . **Produit financier éthique** : Produit financier qui investit son capital au sein d'entreprises, qui au-delà de critères financiers traditionnels, respectent des valeurs éthiques, sociales et environnementales précises.
- . **Produit financier éthique & solidaire** : Produit financier éthique qui finance des organisations ou entreprises appartenant au secteur de l'économie sociale.
- . **Produit financier solidaire** : Produit financier qui soutient des associations humanitaires, des projets à plus-values sociales, environnementales ou culturelles, grâce à la redistribution d'une partie des bénéfices réalisés sur le produit.

Source : Réseau Financement alternatif

Les 3 P

La finance est le domaine le plus globalisé des activités économiques avec des marchés de plus en plus libéralisés, spéculatifs et instables voyant l'arrivée de nouveaux acteurs de plus en plus puissants (fonds de pension, Hedge funds, fonds souverains...). Ces acteurs sont en quête d'une rentabilité maximale du capital mis à disposition des entreprises avec, en retour, une exigence de gains financiers importants. Il en résulte une double conséquence qui est d'entraîner une pression grandissante de performance sur les entreprises et le fait de générer des coûts sociaux importants (licenciement, fermeture, délocalisation...). Ces marchés financiers, dont l'utilité globale n'est pas remise en cause, méritent toutefois d'être régulés et rendus éthiques en étant mis au service de l'homme, de l'emploi et du développement durable. Aussi le recours à la notion de «solidaire» et/ou de «socialement responsable» permet de rendre éthique un produit financier à condition que celui-ci intègre les critères de sélection des trois P :

- . **PEOPLE** pour cohésion sociale et gestion des ressources humaines, relation de l'entreprise avec les autorités locales, les clients, les actionnaires, les pays en voie de développement mais aussi programme de non-discrimination, contribution dans des oeuvres sociales, respect des droits de l'homme...
- . **PLANET** pour respect de l'environnement et minimalisation des impacts sur l'environnement, gestion du risque, protection des ressources naturelles...
- . **PROFIT** pour pérennité financière, potentiel économique, mondialisation...

Dès lors toute association, projet, structure alternative, peut bénéficier de l'épargne solidaire et de produits financiers éthiques pour peu que son activité oeuvre pour une société plus juste, respecte l'Homme et son environnement, adhère aux valeurs de développement durable et s'assure d'un objectif social cohérent, d'une structure financière viable, d'une totale transparence au niveau des comptes et de l'affectation des fonds, ainsi qu'un respect porté à ses donateurs.

Critères d'exclusion et critères positifs

Tout produit financier dit éthique est garanti directement par le promoteur du produit lui-même au travers d'un cahier des charges précis ou par des associations bénéficiaires de la commission de solidarité. Il existe également certains garde-fous qui, à l'instar des labels bio, reposent sur l'existence de labels et de certifications éthiques issus d'organismes indépendants. En ce domaine, un label européen de l'épargne solidaire est actuellement en préparation. Aussi, pour évaluer si une entreprise a un comportement «solidaire» ou «socialement responsable» vis-à-vis de la société, une série de critères dits «éthiques» sont définis par différents organismes spécialisés. Bien entendu chaque organisme, et a fortiori chaque produit, a ses nuances en matière de critères éthiques qui se regroupent en 2 grandes catégories :

- . Les critères d'exclusion (ou critères négatifs) qui excluent de l'univers d'investissement d'un produit financier certaines entreprises en fonction de la nature, du lieu ou de la pratique de leurs activités.
- . Les critères positifs qui sélectionnent les entreprises respectant des critères sociaux (People), environnementaux (Planet) et affichant une certaine pérennité financière (Profit). Dans ce cas, le comportement global des entreprises doit répondre strictement aux critères éthiques imposant une contribution au développement économique local, une politique sociale et environnementale positive et surtout le respect des droits de l'homme.

LES CRITÈRES DU LABEL EUROPÉEN DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Pour obtenir le label européen de l'épargne solidaire, un produit financier doit impérativement respecter toutes les conditions suivantes :

- . Être un produit d'épargne, d'investissement ou de dépôt ;
- . Viser à favoriser la cohésion sociale par le financement d'activités de l'économie sociale et solidaire ;
- . Prévoir des mécanismes de solidarité sur le capital et/ou sur les revenus ;
- . S'inscrire dans une démarche socialement responsable ;

- . Être totalement transparent à l'égard des souscripteurs ;
- . Faire en sorte que les frais adossés au produit d'épargne, d'investissement ou du dépôt soient en phase ou inférieurs aux pratiques du marché.

Source : Réseau Financement alternatif

4 GÉNÉRATIONS DE PRODUITS FINANCIERS ETHIQUES

Aujourd'hui, les produits financiers éthiques se classent en 4 générations en fonction d'une exigence éthique croissante :

. **Les fonds de 1^{re} génération** qui se basent sur des critères d'exclusion (ou critères négatifs). Selon cette approche appelée négative, les gestionnaires des fonds excluent de leur univers d'investissement des entreprises impliquées dans certains secteurs d'activités ou produits et services considérés comme problématiques : armement, énergie nucléaire, tabac, alcool, pétrole,...

. L'exclusion concerne également les pays sensibles, les pays non démocratiques, non respectueux des droits de l'Homme et des conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail),...

. L'exclusion recouvre également les pratiques sensibles telles que les manipulations génétiques, les tests sur les animaux...

. L'exclusion est soit globale ou soit nuancée comme par exemple : exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires proviennent de la vente d'armes ; preuves d'une pratique de tests sur les animaux à des fins non médicales...

. **Les fonds de 2^e génération** qui investissent leurs capitaux dans une sélection d'entreprises performantes offrant une série de critères positifs spécifiques à un secteur ou à un thème tels que : politique sociale adéquate, mise en place d'un processus de production plus écologiquement responsable... Pour ces fonds, les entreprises sont principalement analysées selon 1, 2 ou 3 critères propres à la gestion «socialement responsable».

. **Les fonds de 3^e génération** qui se basent sur un ensemble de critères beaucoup plus larges reprenant tous les aspects d'une gestion (3P) associés à une stratégie «socialement responsable» et durable (sustainable) à différents niveaux : social, environnemental et économique.

. **Les fonds de 4^e génération** qui sont des fonds de troisième génération mais dont la plus-value réside dans la qualité et la méthode d'évaluation utilisée pour sélectionner les entreprises. Dans ce cas, l'évaluation doit impérativement tenir compte d'une consultation des différentes parties prenantes (stakeholders) de l'entreprise.

AUTRES PRODUITS ETHIQUES

De multiples initiatives ont été proposées notamment de la part des banques mutualistes concernant notamment les produits de partage qui se réalisent par des dons alloués à diverses associations sous forme de :

- . Carte de crédit affinitaire dont le principe est de générer automatiquement un don à chaque retrait d'argent.
- . Livret d'épargne proposant un reversement, pouvant aller jusqu'à 50% des intérêts perçus, en faveur d'associations humanitaires.
- . FCP (Fonds Communs de Placement) dont les adhérents donnent de 50 à 75% des gains aux associations qui favorisent le financement de micro-crédit dans les Pays du Sud.